

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	09
absents	06
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt quatre Le 23 Septembre à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2024
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. CONTAMINE David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : SDIS 24 – Contrôle technique des points d'eau et renouvellement de convention

Vu la délibération C2024-058 du 27 juin 2024 du SDIS relative au coût du contrôle technique des points d'eau.

Considérant que le coût de la prestation passe de 20 € à 30 € par point d'eau contrôlé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) propose de renouveler la convention pour le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie sous pression. Il rappelle que la commune est responsable du bon état de fonctionnement des points d'eau concourant à la défense incendie.

Ces services feront l'objet d'une facturation à la commune à hauteur de :

- 30 €/ point d'eau sous pression pour le contrôle technique des points d'eau sous pression ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'augmentation du tarif à 30 € par point d'eau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le SDIS 24 ainsi que tout document se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240923-2024-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

HAUTEFORT le 25/09/2024

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

